



Péry, le 18 septembre 2020

CONCEPT DE PROTECTION **pour le Volleyball Péry – Covid-19**

élaboré sur la base du concept de protection émis par SwissVolley

Lors des entraînements :

Pour les membres du VB Péry

- ° Les athlètes présentant des symptômes grippaux (fièvre, toux, etc.) ou perte du goût/odorat ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison.
- ° Si un/une athlète est testé/e positif/ve au covid-19, son entraîneure doit immédiatement en être informée, afin qu'elle puisse avertir les personnes concernées.
- ° Il est conseillé aux personnes à risque de ne pas participer aux entraînements collectifs.
- ° Les athlètes sont autorisés à entrer dans le centre sportif au max. 5 minutes avant le début de l'entraînement et doivent le quitter au plus tard 5 minutes après la fin de l'entraînement.
- ° Toutes autres personnes ne participant pas à l'entraînement (parents, amis, etc.) ne sont pas autorisées à pénétrer dans le centre sportif. La porte d'entrée sera fermée à clé dès l'arrivée de tous les participants et ce pendant toute la durée de l'entraînement.
- ° Les athlètes doivent se présenter au centre sportif déjà en tenue de sport (les vestiaires et douches resteront fermés), avec une gourde d'eau (remplie). Un seul WC sera ouvert.
- ° Les athlètes n'échangent aucun objet ou vêtement.
- ° La distance de 1,5 mètre entre chaque personne doit être respectée avant l'entrée dans la salle de sport et après la sortie de la salle. Pendant l'entraînement, l'entraîneure restera à distance des athlètes et pour de ce qui est des athlètes entre eux, on fera au mieux.
- ° Les athlètes et les entraîneures doivent se désinfecter les mains en entrant dans la salle de sport, régulièrement pendant l'entraînement et en sortant de la salle de sport.
- ° Le matériel ainsi que les infrastructures utilisés seront désinfectés, avant et après utilisation de chaque groupe.
- ° Les entraînements seront raccourcis de 10 min. afin de permettre une bonne ventilation entre chaque groupe et d'éviter le croisement des groupes dans le centre sportif.
- ° Le contact physique ne fait pas partie du jeu dans le volleyball. Les traditionnels "hand-shakes", les "high-fives", cris d'équipe ou regroupements de l'équipe sur le terrain ne sont pas autorisés.
- ° Une liste de présence officielle est tenue par chaque entraîneure et pour chaque groupe du club, afin d'assurer la traçabilité.
Pour cela, les athlètes sont tenus d'avertir, par écrit, l'entraîneure concernée, le plus tôt possible, s'ils sont absents à un entraînement.



Lors des matchs à domicile :

Pour les athlètes

- ° Les règles sanitaires générales prescrites par le conseil fédéral doivent être respectées.
- ° Le centre sportif ouvrira ses portes 60 min. avant le début de chaque rencontre.
- ° Un désinfectant sera mis à disposition à l'entrée du centre sportif.
- ° Un vestiaire/douches ("femmes") sera mis à disposition pour l'équipe visiteuse et un autre ("hommes") pour l'équipe locale.
- ° Les toilettes/lavabos dames (au bout du couloir) seront accessibles pour l'équipe visiteuse et les toilettes/lavabos hommes seront destinés à l'équipe locale.
- ° L'équipe visiteuse entrera dans la salle par la porte du centre (en bois, escaliers) et s'installera sur le terrain de gauche.
- ° L'équipe locale entrera par la 1^{ère} porte (vitrée) et s'installera sur le terrain de droite.
- ° Même processus de sortie pour se rendre aux toilettes ou aux vestiaires.
Ceci pour éviter tout croisement.
- ° Le protocole d'avant-match établi par la SVRJS sera appliqué.

Pour l'arbitre :

- ° Un vestiaire, un WC et un lavabo sont accessibles dans le local vitré, situé à gauche en entrant dans le centre sportif.

Pour les spectateurs :

- ° Un désinfectant est mis à disposition à l'entrée du centre sportif, ainsi qu'une liste (nom, prénom, n° de tél.) à remplir par chaque personne entrant dans le centre.
- ° Une distance de 1,5m entre chaque spectateur doit être respectée. Si cela n'est pas possible, le port du masque est recommandé.
- ° Il va de soi que l'entrée dans le centre sportif est interdite pour toute personne présentant un ou des symptômes.

Ce concept est valable dès le 18 septembre 2020 et ce, jusqu'à nouvel avis, en accord avec les directives du Conseil fédéral et de l'OFSP.

SwissVolley et le VB Péry comptent sur la solidarité et la responsabilité personnelle de chacun/chacune.

VB Péry

Le comité et les entraîneurs

En cas de questions ou de renseignements complémentaires, appelez le 076 384 35 22 (Manu) ou le 079 446 48 56 (Soazig).